

# FEDER 2021-2027

Un lien renforcé entre les financements  
européens et le respect des droits  
fondamentaux



### 3. Quelles obligations pour les porteurs de projets ?

Les porteurs de projets doivent respecter l'ensemble des éléments de la Charte des droits fondamentaux lors de la mise en œuvre de leur(s) projet(s). Un critère de sélection portant sur cet aspect est repris dans chaque mesure du programme. Le formulaire de candidature dans le cadre de l'appel à projets prévoit également des questions sur l'égalité des chances et la non-discrimination ainsi que sur l'adéquation de chaque projet avec les critères de sélection. L'arrêté de subvention stipule cette obligation.

Il est prévu que le Comité de suivi soit informé chaque année de tous les cas de non-conformité à la Charte des droits fondamentaux.

### 4. Liste des différents droits

#### Dignité

Dignité humaine, droit à la vie, droit à l'intégrité de la personne, interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, interdiction de l'esclavage et du travail forcé.

#### Liberté

Droits à la liberté et à la sûreté, respect de la vie privée et familiale, protection des données à caractère personnel, droit de se marier et droit de fonder une famille, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'expression et d'information, liberté de réunion et d'association, liberté des arts et des sciences, droit à l'éducation, liberté professionnelle et droit de travailler, liberté d'entreprise, droit de propriété, droit d'asile, protection en cas d'éloignement, d'expulsion et d'extradition.

#### Egalité

Egalité en droit, non-discrimination, diversité culturelle, religieuse et linguistique, égalité entre hommes et femmes, droits de l'enfant, droits des personnes âgées, intégration des personnes handicapées.

#### Solidarité

Droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise, droit de négociation et d'actions collectives, droit d'accès aux services de placement, protection en cas de licenciement injustifié, conditions de travail justes et équitables, interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail, vie familiale et vie professionnelle, sécurité sociale et aide sociale, protection de la santé, accès aux services d'intérêt économique général, protection de l'environnement, protection des consommateurs.

## **Citoyenneté**

Droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen, droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales, droit à une bonne administration, droit d'accès aux documents, Médiateur européen, droit de pétition, liberté de circulation et de séjour, protection diplomatique et consulaire.

## **Justice**

Droit à un recours effectif et à un tribunal impartial, présomption d'innocence et droits de la défense, principes de la légalité et de la proportionnalité des délits et des peines, droit à ne pas être jugé ou puni pénalement deux fois pour une même infraction.

## **Informations de référence**

L'Agence des droits fondamentaux (FRA) a développé un outil en ligne convivial, nommé charterpedia, qui reprend les références légales (constitution, lois, etc.) dans le domaine des droits fondamentaux, en lien avec les thèmes, les chapitres et les articles de la charte. Ce site recense aussi les organismes nationaux concernés par les chapitres de la Charte : <http://fra.europa.eu/fr/charterpedia>